

3^{ÈME} DIALOGUE POLITIQUE DE HAUT NIVEAU DU FAFOA
THÈME : LA FISCALITÉ DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE : EXPLORER LES
SOURCES DE REVENUS INEXPLOITÉES EN AFRIQUE
21-22 SEPTEMBRE 2021

INTRODUCTION

1. Des participants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) issus des administrations fiscales, des experts en fiscalité du monde universitaire, des ministères des finances, des organisations de la société civile, des agences de développement, entre autres, se sont réunis à Abuja et visioconférence, les 21 et 22 septembre pour partager leurs réflexions sur la fiscalité de l'économie numérique. En effet, la croissance exponentielle de l'économie numérique a transformé la façon dont les activités économiques sont menées, ce qui nécessite sans aucun doute une nouvelle réflexion et une reformulation des cadres de politique économique, en particulier de la politique fiscale, afin de permettre aux nations africaines de maximiser les avantages économiques potentiels qui en découlent.

2. Alors que le monde s'oriente vers l'économie numérique, une tendance favorisée par la pandémie de COVID-19, le Dialogue politique de haut niveau s'est penché sur les questions relatives à la fiscalité dans le nouvel ordre économique, souvent qualifié de quatrième révolution industrielle. Les six panels se sont penchés sur la manière dont les nations africaines peuvent exploiter le vaste potentiel économique du commerce électronique par le biais de la fiscalité ; ils ont examiné les perspectives et les défis de la fiscalité de l'économie numérique ; ils ont défini le(s) rôle(s) des organisations internationales dans le renforcement des capacités ; et ils ont formulé des politiques, tant au niveau local que régional, pour répondre aux besoins du nouvel ordre économique émergent.

3. L'événement, qui s'est tenu à l'hôtel Transcorp Hilton, à Abuja, au Nigeria, a été facilité par le Forum des Administrations Fiscales Ouest Africaines (FAFOA) avec le soutien des institutions suivantes : Federal Inland Revenue Service (FIRS) du Nigeria, Commission de la CEDEAO, Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), Bureau International de Documentation Fiscale (IBFD), Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), Réseau des Organisations Fiscales (NTO), WU Global Policy Centre Vienna, Autriche, International Centre for Tax and Development (ICTD), PwC, Africa AP Moller MAERSK, Tax Justice Network Africa (TJNA) et Ford Foundation.

4. Le Secrétaire du Gouvernement de la Fédération du Nigeria (SGF), Boss Mustapha, a déclaré ouvert le 3^{ème} Dialogue Politique de Haut Niveau du FAFOA et le 10^{ème} anniversaire du FAFOA, après que le Secrétaire exécutif du FAFOA, M. Babatunde Oladapo, ait prononcé le discours d'ouverture. M. Oladapo a indiqué que la fiscalité en Afrique de l'Ouest réalise son potentiel en tant que moteur du développement économique des pays d'Afrique de l'Ouest. Selon lui, des cinq pays qui ont porté sur les fonts baptismaux le Forum, il est réjouissant de constater qu'il s'est étendu à 15 pays. Le Président du Forum, M. Yankuba Darboe, a déclaré lors de son

allocution que les pays du monde entier se concentrent sur la manière de suivre les évolutions induites par l'économie numérique et a noté que l'Afrique de l'Ouest ne devrait pas être laissée pour compte dans la quête de la recherche d'une solution adaptée pour taxer l'économie numérique. Des messages de bonne volonté ont été adressés par le Président de la CEDEAO, Jean Claude Brou, représenté par le Directeur des douanes et des impôts intérieurs de la Commission de la CEDEAO, M. Salifou Tiemtore, et par le Directeur national du groupe de la Banque mondiale au Nigeria, Shubham Chaudhuri. Le ministre nigérian des Finances, du Budget et de la Planification nationale, Dr Zainab Shamsuna Ahmed, et le Président exécutif du Federal Inland Revenue Service (FIRS), Muhammad Nami, ont prononcé des allocutions à cette occasion.

5. Après les délibérations sur les différents sous-thèmes du Dialogue politique de haut niveau portant sur le thème « La fiscalité de l'économie numérique : Explorer des sources de revenus inexploitées en Afrique », des recommandations ont été formulées sur la manière dont les nations africaines peuvent s'intégrer et tirer parti des opportunités offertes par l'économie numérique pour augmenter les revenus nationaux dans leurs juridictions.

RÉSULTATS/RÉSOLUTIONS

6. Les intervenants ont noté que le travail à domicile n'était plus une option mais une nécessité en raison de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné un changement économique majeur. Cela exige que les pays africains développent des « approches adaptées » fondées sur la technologie pour suivre les transactions numériques des entreprises non enregistrées afin de faciliter une mobilisation optimale des recettes nationales. Par conséquent, les participants au Dialogue politique de haut niveau, ayant identifié le besoin d'énormes investissements financiers dans le développement de structures pour tirer parti de l'économie numérique, ont appelé les gouvernements africains à canaliser les ressources pour relever les défis associés à l'économie numérique.

7. Le HLPD a également plaidé en faveur d'une approche globale pour trouver un moyen de taxer les entrepreneurs numériques afin de résoudre le problème du non-enregistrement de leurs entreprises auprès du registraire des entreprises dans leurs différentes juridictions.

8. De plus, dans le but de mobiliser les ressources inexploitées des économies numériques, les participants ont demandé aux nations africaines de moderniser les infrastructures nécessaires pour répondre à la tendance actuelle, et de développer des stratégies ciblées pour adopter une administration fiscale moderne. Ils ont également conseillé d'être proactifs plutôt que réactifs, et de toujours s'engager dans l'évaluation de l'impact des politiques, des processus et de la situation économique actuelle. Cela devrait se faire en recherchant l'expertise et les meilleures pratiques pertinentes comme moteurs de l'efficacité des administrations fiscales.

9. En outre, le HLPD a décidé que la capacité à élaborer des lois dynamiques pour gérer l'économie, à moderniser les anciens systèmes, à dépenser plus sur la mobilisation des revenus

locaux plutôt que de se tourner vers les donateurs étrangers, sont tous des éléments essentiels pour construire des administrations fiscales solides et favoriser une croissance économique durable sur le continent africain.

10. Le Panel a aussi souligné la nécessité pour les gouvernements africains d'investir massivement dans l'acquisition de l'infrastructure technologique nécessaire en engageant des experts pour développer des logiciels permettant de suivre les entrepreneurs numériques afin de les amener à payer leurs impôts dus pour faire croître les économies des pays d'Afrique de l'Ouest.

11. De même, le HLPD a convenu que les pays de la CEDEAO manquaient de développement infrastructurel nécessaire pour tirer parti du nouvel ordre économique, et les a donc exhortés à mettre au point des technologies qui amélioreront la collecte des impôts à la fois dans le pays et dans la région dans son ensemble. Selon les intervenants au HLPD, c'est le moyen de faire face et de tirer parti des opportunités offertes par une économie qui change et s'adapte à la croissance technologique.

12. Pour relever les défis posés par l'essor de technologies transnationales et nouvelles telles que la technologie Blockchain, le HLPD a indiqué que, bien que ces nouvelles technologies puissent poser certains défis aux administrateurs fiscaux, notamment lorsqu'elles sont décentralisées et utilisées pour masquer l'identité des utilisateurs, les autorités fiscales peuvent néanmoins les déployer pour renforcer l'efficacité de l'administration fiscale.

13. En outre, les intervenants ont convenu que la double imposition et la surtaxation des entreprises de commerce électronique pourraient avoir un effet dévastateur et ont souligné que cela devait être évité afin de ne pas étouffer les élans d'esprit d'entreprise nécessaires à la croissance économique en Afrique tout en nuisant aux petites entreprises qui luttent pour survivre.

14. Bien qu'il ait été noté que le Cadre Inclusif (CI) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) ont depuis un certain temps discuté et essayé de trouver une solution consensuelle mondiale aux défis fiscaux posés par la numérisation de l'économie, ils n'ont pas fait assez. Le Panel a révélé et reconnu le rôle de l'ATAF dans la fourniture d'analyses techniques et de soutien à ses membres afin de s'assurer que s'il existe une solution globale adaptée à l'Afrique, elle doit être prise en compte.

15. Le HLPD a recommandé que pour obtenir le meilleur pour les nations africaines, les responsables de la politique fiscale devraient plaider pour de nouveaux modules d'administration fiscale qui prendront en compte la menace à laquelle l'impôt sur le revenu est confronté face à l'assaut de l'économie numérique et qu'il existe une vaste opportunité de recettes fiscales dont l'Afrique doit encore profiter. Pour éviter de nouvelles pertes de recettes, il a été conseillé aux pays africains de mettre en œuvre des mécanismes efficaces de collecte des recettes fiscales, de tirer parti de la puissance des plateformes numériques pour améliorer la collecte de la TVA, en gardant à l'esprit la nécessité de créer une base efficace pour le droit de taxer les ventes

internationales en ligne entrantes, tout en facilitant la conformité en renforçant les modèles d'exécution de la dette fiscale, en mettant en œuvre des administrations fiscales axées sur les données, en adoptant des pratiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et en encourageant la coopération administrative mondiale sur les questions fiscales afin de maximiser les avantages inhérents à l'économie numérique.

16. Les panélistes ont souligné que la numérisation des économies mondiales a créé de nouveaux défis car de nombreux pays africains n'ont pas été en mesure de taxer les entreprises hautement numérisées sur la base des règles fiscales internationales actuelles. En conséquence, la numérisation rapide des économies africaines a été identifiée comme un moyen pour les entreprises multinationales (EMN) de mener des activités dans les pays africains sans présence physique ou avec une présence physique très limitée dans ces pays. Le Panel a noté que les règles actuelles de nexus et de répartition des bénéfices sont fortement en faveur de la juridiction de résidence au détriment de la juridiction source (africaine) et a conseillé de faire plus d'efforts pour assurer un résultat favorable du Cadre Inclusif (CI) en ce qui concerne la fiscalité de l'économie numérique qui sauvegardera les bases fiscales des pays africains. Les membres du FAFOA ont donc été encouragés à faire en sorte que les règles actuelles de nexus et de répartition des bénéfices, qui favorisent trop la juridiction de résidence au détriment de la juridiction source (africaine), soient inversées.

17. En outre, le Panel a identifié trois facteurs clés prévalant dans certaines entreprises hautement numérisées, à savoir : L'échelle locale transnationale sans masse locale ; la dépendance à l'égard des actifs incorporels, y compris la propriété intellectuelle (PI), et les données, la participation des utilisateurs et leurs synergies avec la PI. Ainsi, le HLPD a souligné le rôle de la participation de l'utilisateur en tant que moteur unique et important de la création de valeur et source de revenus pour les entreprises hautement numérisées (HDB), ce qui devrait intéresser les pays africains en raison des avantages économiques potentiels par le biais de la fiscalité.

18. Les ministères des finances et les administrations fiscales ont été invités à jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de la politique fiscale des gouvernements africains comme la voie à suivre afin d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures (MRI). Il a également été affirmé que la collaboration entre le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), le Forum des Administrations Fiscales Ouest Africaines (FAFOA) et d'autres organisations régionales apporterait l'appui nécessaire aux pays africains pour atteindre les objectifs fixés en matière de règles fiscales mondiales meilleures, équitables et justes.

19. Le HLPD a reconnu le soutien mondial significatif à l'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou de la taxe sur les produits et services (TPS) sur les transactions numériques et a donc encouragé les pays africains à harmoniser leurs règles de TVA avec les normes internationales afin de faciliter le respect des règles et d'encourager les solutions de collecte de la TVA dans une économie numérisée. Par exemple, un fournisseur non résident de services aux États membres peut être plus disposé à collecter la TVA pour les États membres où les règles sont plus simples

et raisonnablement cohérentes entre les États membres. Selon le Panel, ces mesures doivent être mises en œuvre de toute urgence pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures sur le continent africain.

20. Les administrations fiscales d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique ont été invitées à tirer parti des nouvelles technologies pour numériser leur administration fiscale en réponse aux défis imposés par la pandémie de COVID-19, afin de bloquer les échappatoires fiscales. En outre, grâce à l'élaboration de cadres législatifs solides et à la mise en place de synergies fortes entre les administrations fiscales du continent, sachant que la numérisation des systèmes fiscaux pourrait aider à suivre et à enquêter sur les flux financiers illicites et les fraudeurs fiscaux en ligne. Reconnaissant le fait que l'impôt sur les sociétés représente une part importante de leurs recettes fiscales par rapport au PIB, les pays d'Afrique de l'Ouest ont été invités à se surpasser en introduisant de nouvelles innovations technologiques pour relever les nouveaux défis posés par le commerce électronique, qui a jusqu'à présent rendu difficile pour les administrations fiscales de taxer les entreprises hautement numérisées sur la base des règles fiscales internationales actuelles.

21. Le HLPD a encouragé les administrations fiscales à reconnaître qu'il y aura des défis à relever, mais elles devraient plutôt se concentrer sur les considérations de politique fiscale pour chaque intervention conçue, ajoutant que l'objectif principal de la mesure devrait être de savoir comment imposer les revenus ou les bénéfices des non-résidents provenant de la fourniture de services numériques.

22. Le Panel a conseillé aux administrations fiscales d'automatiser leurs systèmes afin d'être en mesure de s'intégrer pleinement avec d'autres agences gouvernementales ainsi qu'avec les entreprises multinationales, compte tenu des avantages potentiels, tout en soulignant l'importance d'une approche gouvernementale globale pour relever les défis liés à la mobilisation des recettes au niveau national.

23. La nécessité de commencer à faire payer des impôts à Facebook, Google et aux autres fournisseurs de médias sociaux dans tous les pays africains a été soulignée. Dans cette mesure, les pays africains devraient être proactifs en ajustant leur législation locale pour être efficaces. En outre, afin de fournir les informations et la compréhension nécessaires, le HLPD a exhorté les administrations fiscales à étudier les plateformes numériques locales et surtout mondiales existantes afin d'élaborer des stratégies efficaces pour les taxer, malgré la nature de leur présence virtuelle.

24. En outre, le HLPD a appelé à des règles du jeu équitables qui favoriseront une situation gagnant-gagnant entre les entreprises et les pays sans décourager les investissements.

25. Le HLPD a également noté que l'Afrique doit s'ouvrir en acceptant la technologie des cryptomonnaies ou le paiement par chaîne de blocs afin de relever les défis de l'économie numérisée pour faciliter la mobilisation et la collecte des recettes fiscales nationales.

26. Concernant les questions mondiales émergentes en matière de fiscalité de l'économie numérique et la signature du Cadre inclusif/travail de l'OCDE sur la fiscalité de l'économie numérique par certains pays africains, le HLPD a réitéré la nécessité pour les États membres de réduire, entre autres initiatives, les incitations fiscales inutiles, de bloquer les échappatoires fiscales dans leurs lois fiscales existantes par le biais d'un réalignement politique, d'amendements législatifs et d'un engagement nécessaire avec les principales parties prenantes. En outre, les États membres du FAFOA doivent noter la distinction entre le taux d'imposition effectif (TIE), qui est généralement faible dans la plupart des États membres, et le taux d'imposition nominal, qui est généralement élevé dans les États membres, et noter que le seuil d'imposition de la règle d'inclusion des revenus (RIR) est basé sur le TIE.

27. Le HLPD, tout en notant les défis posés par la multiplicité des autorités de collecte des recettes dans certaines juridictions, a préconisé l'adoption d'agences de recettes unifiées comme modèle viable pour améliorer la performance des autorités fiscales et douanières, avec l'avantage connexe de s'attaquer aux fuites de recettes permanentes.

28. Enfin, les participants ont félicité le FAFOA pour l'organisation du Dialogue Politique de Haut Niveau et l'ont exhorté à maintenir l'organisation de cet événement chaque année afin de donner aux parties prenantes l'occasion de débattre des questions fiscales importantes tout en établissant un lien entre la politique fiscale et les administrations fiscales.